

Image not found or type unknown



protection du conjoint en cas de re mariage

Par **fati92**, le **09/04/2010** à **13:09**

Bonjour,

Nous sommes mariés sans contrat depuis 2004.

Mon mari a deux enfants nés d'une première union (9 et 19 ans).

Les relations entre lui et son ex n'ont jamais été bonnes même après tant d'années.

Nous sommes propriétaire depuis 2002 et nous avons eu un enfant en 2007.

Je voudrais savoir comment me protéger (moi et notre enfant)s' il arrivait quelque chose à mon mari ?

Merci de votre aide.